

91 GS/Tech-03/Fr
Original : anglais
Mai 2024

**Rapport du groupe de travail sur la résistance aux
antimicrobiens**

Document de travail technique



Table des matières

I. Introduction	3
1. Activités du Groupe de travail	3
1.1 Nouveaux membres	3
1.2 <i>Chapitre 6.10. du Code sanitaire pour les animaux terrestres « Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire</i>	4
1.3 <i>Révision du chapitre 2.1.1. du Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres</i>	4
1.4 <i>Feuille de route concernant la résistance aux agents antimicrobiens chez les animaux de compagnie</i>	4
1.5 <i>Liste OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire</i>	5
1.6 <i>Référentiels techniques listant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les bovins, ainsi que pour les chats et chiens</i>	5
1.7 <i>Base de données mondiale ANIMUSE</i>	6
1.7.1 <i>Groupe de référence technique</i>	6
1.7.2 <i>Base de données mondiale ANIMUSE</i>	6
1.7.3 <i>Indicateur de biomasse animale</i>	6
1.8 <i>Produits vétérinaires non conformes et falsifiés</i>	6
1.9 <i>Activités de l'OMSA avec le Secrétariat conjoint de l'alliance Quadripartite, relatives à la résistance aux agents antimicrobiens</i>	7
1.9.1. <i>Groupe des dirigeants mondiaux sur la résistance aux agents antimicrobiens</i>	7
1.9.2. <i>Plate-forme de partenariat multipartite contre la RAM</i>	7
1.9.3. <i>Fonds fiduciaire multipartenaires (MPTF)</i>	8
2. Conclusion	8
Annexe 1 : Recommandations révisées sur la liste OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire	9

I. Introduction

Le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens (« le Groupe de travail ») a été créé par la Directrice générale de l'OMSA, suite à l'adoption de la résolution n°14, lors de la 87^e Session générale. Conformément à son [mandat](#), le Groupe de travail apporte un soutien :

- à la mise en œuvre de la stratégie de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens ;
- aux recommandations de la deuxième conférence mondiale de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens et à leur utilisation prudente chez les animaux.

Le Groupe de travail se réunit deux fois par an (au premier et au quatrième trimestre). Des Groupes *ad hoc* et des sous-Groupes supplémentaires sont constitués, lorsqu'il y a lieu, pour traiter des questions spécifiques nécessitant des connaissances spécialisées ; les réunions de ces groupes se tiennent de manière distincte des réunions du Groupe de travail.

Le Groupe de travail est actuellement composé des experts suivants :

- la Dre Tomoko Ishibashi (Japon) (Présidente)
- Mme Barbara Freischem (Pays-Bas)
- le Dr Stephen Page (Australie)
- la Dre Fajer Sabah al Saloom (Bahreïn).

1. Activités du Groupe de travail

La Dre Tomoko Ishibashi, présidente du Groupe de travail, a proposé un aperçu des activités du Groupe de travail qui ont été réalisées depuis la Session générale de 2023, comprenant notamment les résultats de ses réunions semestrielles, qui se sont tenues entre le [10 et le 12 octobre 2023](#) et entre le [27 et le 29 février 2024](#).

1.1 Nouveaux membres

Le professeur Moritz van Vuuren et le Dr Donald Prater ont respectivement quitté le Groupe de travail en décembre 2023 et en mars 2024.

Le Groupe de travail est alors convenu que la désignation de ses nouveaux membres doit permettre de renforcer la représentation des régions Afrique et Amériques, deux Membres devant être désignés pour la région des Amériques, en raison des importantes populations de bétail et de volailles de l'Amérique du Sud, ainsi que de leur rôle en tant qu'exportateurs majeurs d'animaux vivants et de produits alimentaires d'origine animale.

À la suite d'un processus de sélection s'appuyant sur un recrutement externe, mené au cours de l'été 2023, trois nouveaux membres du Groupe de travail ont été sélectionnés et nommés par la Directrice générale :

- la Dre Arshnee Moodley (Kenya) – cheffe d'équipe au CGIAR¹ AMR Hub, hébergé par l'International Livestock Research Institute – ILRI (Institut international de recherche sur l'élevage) au Kenya
- la Dre Jalusa Deon Kich (Brésil) - chercheuse à la *Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária* - EMBRAPA (Entreprise brésilienne de recherche agricole), une entreprise publique de recherche affiliée au ministère brésilien de l'agriculture
- la Dre Carolee Carson (Canada) - épidémiologiste vétérinaire, responsable de la surveillance à l'Agence de la santé publique du Canada.

¹ Consortium of International Agricultural Research Centers

Le Conseil de l'OMSA a été informé des résultats du processus de sélection lors de sa réunion du 7 mars 2024. Les nouveaux membres du Groupe de travail devraient rejoindre le Groupe lors de sa prochaine réunion, qui doit se tenir du 29 au 31 octobre 2024.

1.2 *Chapitre 6.10. du Code sanitaire pour les animaux terrestres « Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire*

Un sous-groupe du Groupe de travail a débuté la révision du [chapitre 6.10. du Code sanitaire pour les animaux terrestres « Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire »](#), en décembre 2021. Les commentaires transmis par le Groupe de travail et des Membres de l'OMSA ont été examinés par la Commission du Code terrestre en septembre 2023 et en février 2024.

Lors de sa réunion de février 2024, la Commission du Code terrestre a recommandé que [le chapitre 6.10. soit proposé pour adoption lors de la Session générale de mai 2024](#), en même temps que d'autres modifications du *Code terrestre* (voir la Commission du Code sanitaire pour les animaux terrestres - Proposition de modification du code sanitaire pour les animaux terrestres).

À la demande de la Commission du Code terrestre, le Groupe de travail a proposé que les chapitres [6.7. « Introduction aux recommandations visant à contrôler la résistance aux agents antimicrobiens »](#)s et [6.8. « Harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de contrôle de la résistance aux agents antimicrobiens »](#) soient les prochains chapitres à être l'objet d'une révision.

Les principales discussions qui se sont tenues lors des réunions d'octobre 2023 et de février 2024 du Groupe de travail ont conclu à l'existence d'un besoin urgent de réviser les chapitres consacrés à l'usage responsable des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques, qui figurent dans le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*.

1.3 *Révision du chapitre 2.1.1. du Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*

Le Groupe de travail a été informé des avancées relatives à la révision du chapitre 2.1.1. La révision est menée par trois Centres collaborateurs de l'OMSA et supervisée par la Commission des normes biologiques. Le Groupe de travail a approuvé les propositions de modifications concernant les sections 5.1. « Phenotypic Susceptibility Testing Method » (Méthodes de test de la sensibilité phénotypique) et 5.2. « Genotypic Susceptibility Testing Methods » (Méthodes de test de la sensibilité génotypique), ainsi que la suppression de la section 5.4. « Future Directions in Antimicrobial Susceptibility/Resistance » (Orientations futures en matière de sensibilité / résistance aux agents antimicrobiens), étant donné que son contenu sera traité dans les sections précédentes.

Les Centres collaborateurs ont été chargés d'exécuter leur plan de mise à jour de la cartographie et de transmettre le chapitre révisé à la Commission des normes biologiques pour sa réunion de septembre 2024, avec pour objectif que le chapitre soit proposé pour adoption en mai 2025.

1.4 *Feuille de route concernant la résistance aux agents antimicrobiens chez les animaux de compagnie*

Le Groupe de travail a fait un retour d'informations portant sur la feuille de route de l'OMSA concernant la résistance aux agents antimicrobiens chez les animaux de compagnie, qui s'appuie sur la [stratégie de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente](#).

La première phase de mise en œuvre, dont il est prévu qu'elle soit effectuée durant la période 2024-2026, sera axée sur deux des objectifs de la stratégie : 1) améliorer la sensibilisation et la compréhension et 2) renforcer les connaissances au sujet de la résistance aux agents antimicrobiens par la surveillance et la recherche. Le premier pilier se concentrera sur l'amélioration de la sensibilisation et de la compréhension chez les vétérinaires pour animaux de compagnie et les propriétaires d'animaux de compagnie, en collaboration avec les principales

organisations partenaires, telles que la *World Small Animal Veterinary Association* - [WSAVA](#) (Association vétérinaire mondiale des petits animaux). Le deuxième pilier se concentrera sur le renforcement des connaissances relatives à la résistance aux agents antimicrobiens chez les animaux de compagnie, qui seront acquises à la faveur d'activités de surveillance, ce qui permettra à ANIMUSE de devenir la base de données de référence mondiale pour la surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens ainsi que pour l'utilisation des agents antimicrobiens (UAM) chez ces espèces, qui n'entrent pas dans les attributions de la FAO.

1.5 Liste OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire

Depuis les discussions qui se sont tenues lors de la réunion d'octobre 2023, le Groupe de travail a révisé la partie consacrée aux recommandations de [la liste OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire](#) (la Liste OMSA), afin qu'elle soit en ligne avec les nouveaux critères de catégorisation de la liste OMS des agents antimicrobiens importants pour la médecine humaine ([liste OMS des AIMH](#)). La liste OMS des AIMH intègre désormais la [classification AWaRe pour l'évaluation et le suivi de l'utilisation des antibiotiques](#) et [la Liste modèle de l'OMS des médicaments essentiels](#) parmi ses critères de catégorisation des agents antimicrobiens. Les nouveaux critères de catégorisation ont conduit au remplacement des dérivés de l'acide phosphonique (par exemple la fosfomycine) au rang d'agents antimicrobiens critiques de première priorité (HPCIA), avec les céphalosporines de troisième et quatrième générations, les fluoroquinolones et les polymyxines. Ainsi, les recommandations figurant dans la Liste OMSA qui concernent l'utilisation des agents antimicrobiens d'importance critique pour la santé animale et humaine ont été désormais étendues aux dérivés de l'acide phosphonique (par exemple, la fosfomycine), comme décrit en [annexe 1](#).

Lors de sa réunion de février 2024, le Groupe de travail a approuvé ces modifications, ainsi que d'autres modifications en relation avec la terminologie non technique (par exemple, le remplacement de « OIE » par « OMSA »), et a recommandé à la Directrice générale de présenter la Liste OMSA révisée pour adoption en tant que Résolution n° 35, lors de la 91^e Session générale. Le Conseil de l'OMSA en a été informé lors de sa réunion de mars 2024 et a entériné la recommandation du Groupe de travail.

Le Groupe de travail a également poursuivi les discussions portant sur la révision des critères de catégorisation de la Liste OMSA, qui n'avaient pas été réexaminés depuis la consultation de 2005. Le Groupe de travail a pris en considération les approches basées sur le risque utilisées pour d'autres classifications (par exemple, Éviter – Restreindre – Précaution - Prudence, ou Accès – Surveillance - Réserve) et poursuivra l'étude des prochaines étapes lors des réunions à venir. La révision de la Liste débutera lorsque les Référentiels techniques définitifs (abordés ci-dessous dans la partie 2.6.) auront été finalisés et approuvés par le Groupe de travail. Les Membres seront consultés durant le processus de révision.

1.6 Référentiels techniques listant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les bovins, ainsi que pour les chats et chiens

Le Groupe de travail a suivi l'avancement des Référentiels techniques énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour 1) les bovins et 2) les chats et chiens, qui sont élaborés par des Groupes *ad hoc* présidés par des membres du Groupe de travail. L'élaboration de ces Référentiels techniques suit une approche méthodologique similaire à celle utilisée pour l'élaboration des Référentiels techniques existants, qui concernent les volailles ([2020](#)), les animaux aquatiques et les porcs ([2022](#)). Le Groupe de travail révisera ces Référentiels techniques avant qu'ils soient transmis à des experts externes et à des organisations partenaires afin qu'ils fassent un retour d'informations au deuxième trimestre 2024. Il est prévu que les Référentiels techniques soient présentés au Groupe de travail pour approbation lors de sa prochaine réunion en octobre 2024. Le Groupe de travail a en outre recommandé que les Référentiels techniques publiés antérieurement soient mieux mis en évidence sur le site web de l'OMSA, pas seulement en accédant aux rapports des réunions du Groupe de travail dans lesquels ils ont été approuvés.

1.7 Base de données mondiale ANIMUSE

Lors de ses réunions d'octobre et de février, le Groupe de travail s'est vu présenter des informations actualisées relatives aux principales activités d'[ANIMUSE](#).

1.7.1 Groupe de référence technique

Le Groupe de travail a apporté son soutien à la création d'un Groupe de référence technique (groupe électronique d'expert) pour apporter une contribution technique sur la collecte et l'analyse des données au niveau des espèces. Le Groupe de travail a été sollicité afin qu'il donne son avis en retour sur le mandat du Groupe de référence technique.

1.7.2 Base de données mondiale ANIMUSE

Les résultats préliminaires du huitième rapport sur l'UAM ont montré que les contributions de 152 Membres de l'OMSA ont été reçues. L'analyse des données entre 2019 et 2021 concernant 81 Membres révèle une augmentation globale de 2 % du rapport mg/kg au niveau mondial pour cette période. Le Groupe de travail a discuté des raisons pouvant expliquer cette évolution, comprenant notamment des foyers de maladies, l'amélioration de la précision des déclarations par certains pays, ainsi que les répercussions de la pandémie sur les pays importateurs.

Au 21 février, ANIMUSE avait reçu 141 soumissions dans le cadre du neuvième cycle de collecte de données, avec un taux de participation global de 77 %. Le taux de participation de l'Afrique est en revanche tombé à 57 %. Le Groupe de travail a discuté des causes et des implications de cette situation, ainsi que de la manière dont la participation peut être favorisée.

Les données du neuvième cycle ont également comporté la division de la classe des agents antimicrobiens, les polypeptides, en deux classes distinctes, les polypeptides cycliques et les polymyxines, afin de comparer les données relatives à l'UAM chez l'animal et chez l'homme. Le rapport complet d'ANIMUSE devrait être publié au début du mois de mai 2024.

1.7.3 Indicateur de biomasse animale

En février 2024, le Groupe de travail a également été tenu informé des développements récents concernant l'indicateur de biomasse animale utilisé dans ANIMUSE pour analyser les données, qui comprennent notamment le développement d'un système mondial d'information zoosanitaire ([WAHIS](#)) actualisé et le développement d'un module dédié à la biomasse animale dans ANIMUSE. Le Groupe de travail a présenté des conseils ayant trait aux stratégies d'atténuation pour combler les lacunes dans les données entre 2019 et 2022 (en raison de la mise en pause des notifications dans WAHIS). Il a été convenu que les chiffres relatifs à la population animale disponibles en 2018 seront utilisés comme solution provisoire pour combler les lacunes en matière de données, tout en prenant acte de la possible existence d'un risque de sous-estimation de la biomasse animale durant cette période.

1.8 Produits vétérinaires non conformes et falsifiés

Le projet sur les produits vétérinaires non conformes et falsifiés repose sur cinq piliers : un système mondial de notification et d'alerte (VSAFE), l'élaboration de lignes directrices, l'instauration de réseaux de laboratoires, la collecte de données sur le terrain et la sensibilisation.

Les données de la deuxième phase du projet pilote VSAFE ont été présentées au Groupe de travail, qui a également été informé des spécifications identifiées jusqu'à présent pour le développement d'un système informatique, sur la base du retour d'informations effectué par les Membres. Le Groupe de travail a recommandé que l'OMSA propose une résolution lors de sa Session générale de 2025, afin d'impliquer davantage les Membres dans le système VSAFE. Cette approche est similaire à celle adoptée pour ANIMUSE avec la [Résolution n° 26](#), adoptée lors de la 83^e Session générale en 2015.

L'OMSA travaille en collaboration avec l'équipe de l'OMS en charge des incidents et des produits médicaux non conformes et falsifiés, afin d'affiner le VSAFE et garantir une approche coordonnée et surtout, un équilibre entre la prévention, la détection des produits médicaux et vétérinaires non conformes et falsifiés, et la riposte face à ces produits médicaux et vétérinaires. D'autres domaines de l'accord prévoient des lignes directrices en matière de surveillance après la mise sur le marché, la capacité et des réseaux de laboratoires durables au niveau régional.

Le premier atelier de l'OMSA en matière de produits vétérinaires non conformes et falsifiés pour la région Asie-Pacifique se tiendra du 12 au 14 juin 2024 à Bangkok (Thaïlande), financé par le projet régional tripartite AMR UNJP/RAS/399/EC – *Working together to Fight Antimicrobial Resistance* (Travailler ensemble pour lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens).

1.9 Activités de l'OMSA avec le Secrétariat conjoint de l'alliance Quadripartite, relatives à la résistance aux agents antimicrobiens

1.9.1. Groupe des dirigeants mondiaux sur la résistance aux agents antimicrobiens

L'OMSA a contribué au rapport du Groupe des dirigeants mondiaux sur la RAM - [Recommendations to address the antibiotic pipeline and access crisis in human health](#), dans lequel le Groupe des dirigeants mondiaux reconnaît qu'il est nécessaire de disposer de solutions en matière de recherche et développement (R&D) et d'accès dans l'ensemble de l'approche « Une seule santé », recommandant qu'il soit procédé à l'avenir à un travail complémentaire, afin d'avoir une analyse approfondie à disposition et d'établir des priorités. Le Groupe de travail a relevé à partir de ce rapport, l'important sous-financement auquel le secteur animal doit faire face (moins de 10 % du total des investissements pour la R&D en matière de résistance aux agents antimicrobiens lui est consacré).

L'OMSA a fortement contribué, en association avec d'autres Organisations de l'alliance Quadripartite, à l'élaboration et à la publication d'un rapport contenant des recommandations à l'attention des États membres des Nations Unies, figurant dans le document final de la réunion de haut niveau consacrée à la résistance aux agents antimicrobiens de septembre 2024. Ce document couvre les quatre principales demandes prioritaires de l'OMSA, qui ont été identifiées en vue de leur prise en considération dans la déclaration politique, et ont été approuvées par le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens :

- mise en œuvre d'une coordination intersectorielle efficace - Les Membres doivent mettre en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) plurisectoriels sur la RAM, en identifiant clairement les besoins prioritaires de financement pour chaque secteur ;
- systèmes de surveillance des ressources - Les systèmes de surveillance nationaux doivent être renforcés et institutionnalisés ;
- donner la priorité à la prévention - Les Membres doivent s'efforcer de définir des stratégies de vaccination animale assorties d'un plan de mise en œuvre doté d'un financement d'ici à 2030 ;
- mise en place d'un financement adéquat - Des sources de financement pérennes et prévisibles doivent être mises en place aux niveaux national et mondial.

1.9.2. Plate-forme de partenariat multipartite contre la RAM

Le Groupe de travail a été informé que l'OMSA contribue activement à la Plate-forme de partenariat multipartite contre la RAM, en s'assurant de l'intégration de toutes les parties prenantes et de tous les Membres. Un Comité directeur a été constitué pour superviser la Plate-forme. Cinq groupes (Gouvernements / organismes des Nations Unies, institutions financières, société civile / réseaux, universités et secteurs privés) constituent la plate-forme. Le Comité directeur a reçu et approuvé 16 Groupes d'action, dont un dédié à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) en septembre 2024. La première assemblée plénière inaugurale de la Plate-forme s'est tenue les 15 et 16 novembre 2023 à Rome (Italie).

1.9.3. Fonds fiduciaire multipartenaires (MPTF)

L'OMSA préside actuellement le Comité directeur du MPTF et dirige le renforcement de son secrétariat. Le Secrétariat du MPTF est en cours de restructuration afin d'améliorer son efficacité, mais il continue de gérer des projets dans neuf pays et, à ce jour, a achevé des activités dans cinq pays. Le siège et les bureaux des représentations régionales de l'OMSA apportent un soutien actif aux pays dans la mise en œuvre de leurs Plans d'action nationaux contre la RAM, avec les organisations partenaires de la Quadripartite et les parties prenantes concernées.

2. Conclusion

L'OMSA remercie les membres du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens pour leur engagement durable dans le Groupe et leur soutien dans la mise en œuvre de la stratégie de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente, ainsi que des recommandations de la deuxième conférence mondiale de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens.

S'agissant de la période 2024 - 2025, le Groupe de travail se concentrera sur la supervision de l'achèvement des Référentiels techniques pour les chats et les chiens, ainsi que pour les bovins, et débutera la révision de la *Liste OMSA*, y compris de ses critères de catégorisation, en prenant en considération les listes internationales existantes, et les retours d'informations des Membres. Le Groupe de travail continuera de présenter des orientations ayant trait aux activités de l'OMSA, telles que ANIMUSE et le système mondial de notification et d'alerte (VSAFE).

En outre, et suite à la [recommandation numéro huit de la deuxième conférence mondiale sur la résistance aux antimicrobiens](#) qui s'est tenue en 2018, le Groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens a recommandé qu'un document de réflexion consacré aux vaccins autogènes soit rédigé, en tirant parti de l'expertise qu'offrent les Centres collaborateurs de l'OMSA sur les produits médico-vétérinaires, ainsi que d'envisager la rédaction d'un article dans une des publications de l'OMSA, visant à inciter les Membres à formuler des opinions portant sur le sujet des solutions de substitution aux agents antimicrobiens.

De plus amples informations relatives au Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens et la feuille de route concernant ses activités peuvent être consultées sur ce lien : [Groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens – OMSA](#).

Annexe 1 : Recommandations révisées sur la liste OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire

LISTE OIE OMSA DES AGENTS ANTIMICROBIENS IMPORTANTS EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (juin 2021 [mois] [année])

Le Comité international de l'OIE l'OMSA² a adopté à l'unanimité la Liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, à l'occasion de la 75^e Session générale de l'OIE, en mai 2007 ([Résolution n° XXVIII](#)).

1. Considérations générales

Les agents antimicrobiens sont des médicaments indispensables pour assurer la santé et le bien-être de l'homme et de l'animal. La résistance aux antimicrobiens est un problème de santé publique et animale de dimension mondiale, tributaire de l'utilisation des agents antimicrobiens tant en médecine humaine que vétérinaire et dans le domaine phytosanitaire. Il incombe donc aux secteurs de la santé humaine, animale et végétale d'associer leurs efforts afin de prévenir ou de minimiser la pression sélective favorisant cette résistance chez les agents pathogènes qui affectent l'homme ou toute autre espèce et de réduire dans la mesure du possible la propagation de la résistance aux antimicrobiens dans l'environnement.

Les conclusions des ateliers d'experts FAO³/OIE OMSA/OMS⁴ consacrés à l'utilisation non humaine des agents antimicrobiens et à l'antibiorésistance, qui se sont tenus respectivement à Genève (Suisse) en décembre 2003 (sur l'évaluation scientifique) et à Oslo (Norvège) en mars 2004 (sur les stratégies de gestion), recommandaient que l'OIE l'OMSA dresse une liste des agents antimicrobiens d'importance critique en médecine vétérinaire et que l'OMS fasse de même pour la médecine humaine.

La conclusion n° 5 issue de l'atelier organisé à Oslo était la suivante :

5. Il revient à l'OMS d'appliquer le concept de classe d'agents antimicrobiens « d'importance critique » pour la médecine humaine. L'atelier a conclu qu'il était impératif d'identifier les agents antimicrobiens revêtant une importance critique en médecine vétérinaire, afin de venir compléter l'identification de tels agents employés en médecine humaine. À cet effet, il incombe à l'OIE l'OMSA d'élaborer des critères d'identification des agents antimicrobiens d'importance critique chez les animaux, puis d'établir une liste des dits agents. Le recoupement de ces deux listes d'agents antimicrobiens d'importance critique pour les médecines humaine et vétérinaire permettra d'obtenir davantage d'informations et de trouver un juste équilibre entre les besoins en santé animale et les préoccupations de santé publique

En réponse à cette recommandation, l'OIE l'OMSA a décidé de confier cette tâche à son Groupe ad hoc sur la résistance aux agents antimicrobiens. Les termes de référence, la finalité de la liste et la méthodologie à appliquer ont été discutés par le Groupe ad hoc en novembre 2004, puis entérinés par la Commission des normes biologiques, lors de sa réunion en janvier 2005, et adoptés par le Comité international en mai 2005. C'est ainsi que cette question a été officiellement intégrée au mandat de l'OIE l'OMSA.

2. Cadre

La liste OIE OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire :

² OIE: World Organisation for Animal Health; Organisation mondiale de la santé animale (fondée en tant qu'OIE)

³ FAO: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

⁴ OMS: Organisation mondiale de la santé

- Concerne les agents antimicrobiens autorisés pour l'usage chez les animaux élevés pour l'alimentation humaine
- Ne comprend pas les catégories / sous-catégories utilisées uniquement en médecine humaine
- Ne comprend pas les agents antimicrobiens utilisés uniquement comme promoteurs de croissance
- Se concentre actuellement sur les antibactériens et autres agents antimicrobiens importants utilisés en médecine vétérinaire.

3. Préparation du projet de liste

En août 2005, le Directeur général de l'[OIE-OMSA](#) a envoyé aux Délégués de tous les États membres de l'[OIE-OMSA](#) ainsi qu'aux organisations internationales ayant signé un accord de coopération avec l'[OIE-OMSA](#), un questionnaire préparé par le Groupe ad hoc, accompagné d'un courrier dans lequel il expliquait l'importance de la mission.

Soixante-six réponses ont été transmises. Ce taux de réponse illustre parfaitement l'importance que les États membres de l'[OIE-OMSA](#), toutes régions confondues, accordent à cette question. Ces réponses ont, en un premier temps, été analysées par le Centre collaborateur de l'[OIE-OMSA](#) pour les [médicaments vétérinaires](#)⁵, puis ont été débattues par le Groupe ad hoc lors de sa réunion en février 2006. Une liste d'agents antimicrobiens d'importance critique a été dressée et accompagnée d'une note de synthèse. Cette liste a ensuite été entérinée par la Commission des normes biologiques, puis diffusée aux États membres en vue de son adoption par le Comité international de l'[OIE-OMSA](#) à l'occasion de la Session générale de mai 2006

4. Discussion menée au cours de la 74e réunion du Comité international en mai 2006

Cette liste a été soumise au Comité international lors de sa 74^e réunion et a suscité de vives discussions entre les États membres. Parmi les préoccupations soulevées par ces derniers figuraient : 1) la présence sur la liste de substances interdites dans certains pays ; 2) le fait que certaines des substances figurant sur la liste n'étaient pas considérées comme revêtant une importance « critique » ; 3) la nature de la liste – les États membres étaient-ils impérativement tenus de la suivre ? ; et 4) l'inclusion de l'utilisation des agents antimicrobiens en tant que stimulateurs de croissance. En dépit de l'accueil favorable réservé à la liste par de nombreux États membres, il a semblé plus approprié de poursuivre le travail afin de l'améliorer. Celle-ci a été adoptée en tant que liste préliminaire dans le cadre de la [Résolution n° XXXIII](#).

5. Révision et adoption de la Liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire

Le Groupe *ad hoc* s'est réuni en septembre 2006 pour étudier les commentaires effectués lors de la 74^e Session générale du Comité International de l'[OIE-OMSA](#), ainsi que la [Résolution n° XXXIII](#) adoptée lors de la 74^e Session générale. Sur la base de l'analyse plus approfondie fournie par le Centre collaborateur de l'[OIE-OMSA](#) sur les médicaments vétérinaires, le Groupe *ad hoc* a préparé ses recommandations finales sur la Liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, de même qu'un résumé analytique. Cela a été à nouveau étudié et entériné par la Commission des normes biologiques lors de sa réunion de janvier 2007, et diffusé auprès des Pays membres. La liste révisée a été soumise au 75^e Comité International lors de la Session générale de mai 2007 et adoptée à l'unanimité par la [Résolution n° XXVIII](#).

Cette liste a ensuite été mise à jour et adoptée en mai 2013, mai 2015 et mai 2018 par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'[OIE-OMSA](#).

En juillet 2018, le Groupe *ad hoc* a mené à bien une évaluation technique de la Liste, afin d'améliorer la cohérence entre les listes de l'OMS et de l'[OIE-OMSA](#) concernant la terminologie utilisée pour la classification des antimicrobiens ; cette révision a été entérinée par la Commission scientifique en février

⁵ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), Fougères, France

2019. Le rapport de la Commission scientifique auprès de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE/OMSA est détaillé dans le Rapport final de la 86^e Session générale.

CRITÈRES UTILISÉS POUR LE CLASSEMENT PAR CATÉGORIE DES AGENTS ANTIMICROBIENS IMPORTANTS EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Lors de l'élaboration de la liste, le Groupe *ad hoc* est convenu de l'importance de tout agent antimicrobien qui a une autorisation pour une utilisation en médecine vétérinaire en conformité avec les critères de qualité, de sécurité et d'efficacité, tels que définis dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (chapitre 6.10 Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire). Par conséquent, le Groupe a décidé, sur la base des contributions des ~~États membres~~ Membres, de se pencher sur tous les agents antimicrobiens utilisés chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires, afin de dresser une liste complète répartissant ces agents selon les catégories suivantes : agents antimicrobiens d'importance critique, très importants et importants.

Lors du choix des critères utilisés pour définir les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, il faut prendre en compte une différence notable entre l'utilisation d'agents antimicrobiens chez l'homme et l'utilisation d'agents antimicrobiens chez l'animal : en médecine vétérinaire de nombreuses espèces animales doivent être traitées.

Les critères suivants ont été sélectionnés pour déterminer le degré d'importance des classes d'agents antimicrobiens en médecine vétérinaire.

Critère 1. Taux de réponse au questionnaire concernant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire

Ce critère a été atteint lorsqu'une majorité de pays ayant répondu (plus de 50 %) ont indiqué dans le questionnaire que la classe d'agents antimicrobiens était importante.

Critère 2. Traitement d'affections animales graves et disponibilité d'agents antimicrobiens de substitution

Ce critère a été rempli lorsque les composés de la classe considérée ont été identifiés comme essentiels contre des infections spécifiques et que les solutions thérapeutiques de substitution étaient insuffisantes ou inexistantes.

Sur la base de ces critères, les trois catégories suivantes ont été établies :

- **Agents antimicrobiens d'importance critique en médecine vétérinaire (AICV)** : agents antimicrobiens qui répondent **À LA FOIS** aux critères 1 ET 2 ;
- **Agents antimicrobiens très importants en médecine vétérinaire (ATIV)** : agents antimicrobiens qui répondent au critère 1 **OU** 2 ;
- **Agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire (AIV)** : agents antimicrobiens qui ne répondent à **AUCUN** des critères 1 **OU** 2.

Révision de la liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire

2007

À l'issue de la réunion mixte d'experts FAO/OMS/ ~~OIE-OMSA~~ sur les agents antimicrobiens d'importance critique qui s'est tenu à Rome (Italie) en novembre 2007, il a été recommandé que la liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire soit régulièrement actualisée et que ~~l'OIE-OMSA~~ poursuive le travail d'amélioration du classement par catégorie des agents antimicrobiens, en fonction de leur importance dans le traitement de maladies animales spécifiques.

2012

Le Groupe *ad hoc* de l'OIE-l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens s'est réuni en juillet 2012 afin d'examiner et d'actualiser la liste des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire (Liste de l'OIE) en prenant en considération les trois premiers les changements dans le classement par catégorie des agents antimicrobiens d'importance critique figurant sur la liste OMS d'agents antimicrobiens d'importance critique pour la médecine humaine.

2018

Le groupe *ad hoc* de l'OIE-l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens s'est réuni en janvier 2018 pour examiner et mettre à jour la liste l'OIE-l'OMSA en prenant en compte :

- le plan d'action mondial promouvant l'arrêt progressif de l'utilisation des agents antimicrobiens pour la stimulation de la croissance animale, en l'absence d'analyse des risques ; et
- la [Résolution N°38](#) adoptée par l'Assemblée mondiale des délégués de l'OIE-l'OMSA en mai 2017 ; et
- la cinquième révision de la liste OMS des agents antimicrobiens d'importance critique pour la médecine humaine (2016), plaçant la colistine dans la catégorie des agents antimicrobiens d'importance critique ayant une priorité majeure ; et
- le rapport de l'OIE-l'OMSA sur les ventes d'agents antimicrobiens destinés aux animaux (2016), en particulier les agents antimicrobiens utilisés pour la stimulation de la croissance (version Anglaise, page 30, figure 5).

Le Groupe *ad hoc* a recommandé l'utilisation de la Liste de l'OIE-l'OMSA actualisée.

2019

La Directrice générale a créé le Groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens à la suite de l'adoption de la [Résolution n° 14](#) lors de la 87^e Session générale de l'OMSA. Le Groupe a remplacé le groupe *ad hoc* sur la résistance aux agents antimicrobiens pour :

- [assurer la pérennité de la Stratégie de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente](#)
- [mettre en œuvre les recommandations formulées lors de la deuxième conférence mondiale de l'OMSA sur la résistance aux antimicrobiens.](#)

2021

Les modifications rédactionnelles de la liste ont été rendues publiques lors de la Session générale de 2021. Ces modifications concernaient l'orthographe incorrecte de certains agents antimicrobiens et une référence obsolète au Chapitre 6.9, qui a été remplacée par une référence au Chapitre 6.10.

2024

Le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens a révisé la section dédiée aux recommandations de la Liste de l'OMSA et l'a validée lors de sa réunion semestrielle en février 2024. Lors de la révision, le Groupe de travail a pris en compte les nouveaux critères de classement par catégorie de la [liste des antimicrobiens importants en médecine humaine de l'OMS](#) qui incluent désormais la [classification AWaRe](#) et la [liste des médicaments essentiels de l'OMS](#), ce qui a entraîné le reclassement des dérivés de l'acide phosphonique (par exemple, la fosfomycine) parmi les antimicrobiens d'importance critique de première priorité (HPCIA).

Le Groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens a recommandé l'utilisation de la Liste de l'OMSA actualisée.

Recommandations

Toute utilisation d'agents antimicrobiens chez l'animal doit être conforme aux normes de l'OIE l'OMSA relative à l'utilisation responsable et prudente de tels agents, édictées dans le chapitre 6.9. 6.10. du Code sanitaire pour les animaux terrestres et le chapitre 6.3. du Code sanitaire pour les animaux aquatiques.

En l'absence d'analyse des risques, l'utilisation d'agents antimicrobiens pour la stimulation de la croissance ne relève pas des utilisations responsables et prudentes des agents antimicrobiens.

Selon les critères susmentionnés, les agents antimicrobiens figurant sur la Liste de l'OIE l'OMSA sont classés en trois catégories, à savoir : agents antimicrobiens d'importance critique en médecine vétérinaire (AICV), agents antimicrobiens très importants en médecine vétérinaire (ATIV) et agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire (AIV).

Toutefois, une classe ou sous-classe donnée d'agents antimicrobiens peut être considérée comme revêtant une importance critique dans le traitement d'une maladie spécifique chez une espèce donnée (voir les commentaires particuliers figurant dans le tableau ci-dessous relatif au classement par catégorie d'agents antimicrobiens importants utilisés en médecine vétérinaire dans le traitement des animaux servant à la production de denrées alimentaires).

Pour certains agents antimicrobiens, il n'existe aucune ou peu de solutions de substitution au traitement de certaines maladies spécifiques chez des espèces ciblées, comme l'indiquent les commentaires afférents figurant dans la Liste de l'OIE l'OMSA. Il convient par conséquent d'accorder une attention particulière à l'utilisation des agents antimicrobiens d'importance critique (AICV) et de certains agents antimicrobiens très importants (ATIV) en médecine vétérinaire.

Parmi les AICV figurant sur la Liste de l'OMSA OIE, certaines classes, sous-classes et certains agents antimicrobiens spécifiques sont considérés comme revêtant une importance critique et une priorité majeure (HPCIA) par l'OMS à la fois pour la santé humaine et la santé animale; c'est actuellement le cas des fluoroquinolones et des céphalosporines de troisième et quatrième génération, de la colistine (polymyxine E) et des dérivés de l'acide phosphonique (par exemple, la fosfomycine) a été placée en 2016 dans la catégorie des agents antimicrobiens d'importance critique ayant une priorité majeure de la liste OMS. Par conséquent, il convient de suivre les recommandations suivantes lors de l'utilisation de ces HPCIA: deux classes d'agents antimicrobiens et de la colistine :

- Elles ne doivent pas être utilisées dans le cadre d'un traitement prophylactique, administré dans des aliments ou de l'eau destinés aux animaux, en l'absence de signes cliniques chez l'animal ou les animaux à traiter.
- Elles ne doivent pas être utilisées à titre préventif chez un individu ou un groupe d'animaux risquant de contracter une infection spécifique ou dans une situation spécifique où une maladie infectieuse est susceptible de survenir si le médicament n'est pas administré.
- Elles ne doivent pas être utilisées comme traitement de première intention, à moins que cela ne soit justifié ; lorsqu'elles sont administrées comme traitement de seconde intention, elles doivent alors s'appuyer de préférence sur les résultats des analyses bactériologiques.
- Toute utilisation hors autorisation de mise sur le marché (hors AMM) ou différente du résumé des caractéristiques du produit (hors RCP) doit être limitée et réservée aux cas pour lesquels il n'existe aucune solution de substitution et. Cette utilisation doit être en conformité avec la législation nationale en vigueur.
- Leur utilisation pour la stimulation de la croissance doit être interdite sans délai.

Les classes d'antimicrobiens de la catégorie OMS des agents antimicrobiens d'importance critique ayant une priorité majeure HPCIA devraient être considérées par les pays comme hautement prioritaires dans le processus d'arrêt progressif de l'utilisation des agents antimicrobiens pour la stimulation de la croissance.

La Liste OIEOMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire repose sur l'avis scientifique d'experts dans le domaine et sera régulièrement mise à jour lorsque de nouvelles informations seront disponibles.

Les classes et les sous-classes d'agents antimicrobiens utilisés uniquement en médecine humaine (par exemple, les carbapénèmes) ne figurent pas dans la Liste OIE de l'OMSA. Reconnaisant la nécessité de conserver l'efficacité des de ces agents antimicrobiens en médecine humaine, il convient d'examiner attentivement à la lumière de l'évaluation des risques et des éléments probants existants leur usage potentiel (y compris l'utilisation hors AMM ou hors RCP) ou leur éventuelle autorisation de leur usage chez l'animal ou les deux.

Abréviations

Le nom des espèces animales chez lesquelles sont utilisés ces des agents antimicrobiens ainsi que les catégories d'antimicrobiens importants en médecine vétérinaire sont abrégés comme suit dans la liste OIE de l'OMSA :

AVI : Oiseaux	EQU : Équidés	AICV : Agents antimicrobiens d'importance critique en médecine vétérinaire
API : Abeilles	LEP : Lapins	ATIV : Agents antimicrobiens très importants en médecine vétérinaire
BOV : Bovins	OVI : Ovins	AIV : Agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire
CAP : Caprins	PIS : Poissons	
CAM : Camélidés	SUI : Suidés	

Classement par Catégorie d'Agents Antimicrobiens Importants en Médecine Vétérinaire Utilisés pour Traiter les Animaux Servant à la Production de Denrées Alimentaires

Agents Antimicrobiens (Classe, Sous-Classe, Substance)	Espèce	Commentaires particuliers	AICV	ATIV	AIV
AMINOCOUMARINE Novobiocine	AVI, BOV, CAP, OVI, PIS	La novobiocine est utilisée dans le traitement local des mammites et des septicémies chez les poissons. Cette classe est actuellement uniquement utilisée chez les animaux.			X
AMINOCYCLITOL Spectinomycine	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI	Utilisé pour les infections respiratoires chez les bovins et les infections entériques chez plusieurs espèces.	X		
AMINOGLYCOSIDES Dihydrostreptomycine Streptomycine	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI API, AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI	Les aminoglycosides sont extrêmement importants en médecine vétérinaire au vu de la diversité de leur utilisation et de la nature des maladies traitées.			
AMINOGLYCOSIDES + 2 DÉSOXYSTREPTAMINES Amikacine Apramycine Fortimycine Framycétine Gentamicine Kanamycine Néomycine Paromomycine Tobramycine	EQU AVI, BOV, LEP, OVI, SUI BOV, LEP, OVI, SUI BOV, CAP, OVI AVI, BOV, CAM, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI AVI, BOV, EQU, PIS, SUI API, AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI AVI, BOV, CAP, OVI, LEP, SUI EQU				
AMPHÉNICOLS Florfenicol	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI	Les phénicolés sont extrêmement importants en médecine vétérinaire au vu de la diversité de	X		

Agents Antimicrobiens (Classe, Sous-Classe, Substance)	Espèce	Commentaires particuliers	AICV	ATIV	AIV
Thiamphénicol	AVI, BOV, CAP, OVI, PIS, SUI	leur utilisation et de la nature des maladies traitées. Cette classe revêt une importance particulière dans le traitement de certaines maladies des poissons, pour lesquelles il existe actuellement très peu voire aucun traitement de substitution. Cette classe offre également une solution de substitution utile pour le traitement des infections respiratoires chez les bovins, les suidés et les volailles. Cette classe, en particulier le florfenicol, est utilisée pour traiter la pasteurellose chez les bovins et les porcs			
ANSAMYCINE – RIFAMYCINES Rifampicine Rifaximine	EQU BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI	Cette classe d'agents antimicrobiens n'est autorisée que dans quelques pays et dans un nombre très limité d'indications (mammites). Il existe peu de solutions de substitution. La rifampicine est essentielle dans le traitement des infections à <i>Rhodococcus equi</i> chez les poulains. Toutefois, elle n'est disponible que dans quelques pays, entraînant ainsi son classement en tant que ATIV.		X	
SUBSTANCES ARSENICALES Nitarsons Roxarsone	AVI, SUI AVI, SUI	Les substances arsenicales sont utilisées pour lutter contre la coccidiose intestinale (<i>Eimeria spp.</i>).			X
BICYCLOMYCINE Bicozamycine	BOV, PIS, SUI	La bicyclomycine est indiquée pour les maladies de l'appareil digestif et les maladies respiratoires chez les bovins et pour les septicémies chez les poissons.			X
CÉPHALOSPORINES					
CÉPHALOSPORINES DE PREMIÈRE GÉNÉRATION Céfacétrile Céfalexine Céfalonium Cefalotin Céfapryne Céfazoline	BOV AVI, BOV, CAP, EQU, OVI, SUI BOV, CAP, OVI EQU BOV BOV, CAP, OVI	Les céphalosporines sont utilisées dans le traitement des septicémies, des infections respiratoires et des mammites.		X	
CÉPHALOSPORINES DE DEUXIÈME GÉNÉRATION					

Agents Antimicrobiens (Classe, Sous-Classe, Substance)	Espèce	Commentaires particuliers	AICV	ATIV	AIV
Céfuroxime	BOV				
CÉPHALOSPORINES DE TROISIÈME GÉNÉRATION Céfoperazone Ceftiofur Ceftriaxone	BOV, CAP, OVI AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI BOV, OVI, SUI	Les céphalosporines de troisième et de quatrième génération sont extrêmement importantes en médecine vétérinaire au vu de la diversité de leur utilisation et de la nature des maladies traitées.			
CÉPHALOSPORINES DE QUATRIÈME GÉNÉRATION Cefquinome	BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI	Les céphalosporines sont utilisées dans le traitement des septicémies, des infections respiratoires et des mammites. Les solutions de substitution ont une efficacité limitée en raison d'un spectre d'activité inadéquat ou de l'existence d'une antibiorésistance.	X		
FUSIDANE Acide fusidique	BOV, EQU	L'acide fusidique est utilisé dans le traitement des maladies ophtalmiques chez les bovins et les chevaux.			X
IONOPHORES Lasalocid Maduramycine Monensin Narasin Salinomycine Semduramicine	AVI, BOV, LEP, OVI AVI API, AVI, BOV, CAP AVI, BOV AVI, LEP, BOV, SUI AVI	Les ionophores sont essentiels pour la santé animale car ils sont utilisés pour lutter contre la coccidiose intestinale (<i>Eimeria spp.</i>). Il existe peu voire aucune solution de substitution. Les ionophores revêtent une importance critique pour les volailles. <u>Cette classe n'est actuellement utilisée que chez l'animal.</u>		X	
LINCOSAMIDES Lincomycine Pirlimycine	API, AVI, BOV, CAP, OVI, PIS, SUI BOV, SUI	Les lincosamides sont essentiels dans le traitement de la pneumonie à mycoplasmes, de l'arthrite infectieuse et de l'entérite hémorragique chez les porcs.		X	
MACROLIDES MACROLIDES à 14 CHAINONS Érythromycine Oléandomycine	API, AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI BOV	Les macrolides sont extrêmement importants en médecine vétérinaire au vu de la diversité de leur utilisation et de la nature des maladies traitées. Les macrolides sont utilisés pour traiter les infections à mycoplasmes chez les porcs et les volailles, les maladies hémorragiques de l'appareil digestif chez les porcs (<i>Lawsonia intracellularis</i>) et les abcès	X		
MACROLIDES à 15 CHAINONS Gamithromycine Tulathromycine	BOV BOV, SUI				

Agents Antimicrobiens (Classe, Sous-Classe, Substance)	Espèce	Commentaires particuliers	AICV	ATIV	AIV
MACROLIDES à 16 CHAINONS Carbomycine Josamycine Kitasamycine Mirosamycine Spiramycine Terdécamycine Tildipirosine Tilmicosine Tylosine Tylvalosine	AVI PIS, SUI AVI, SUI, PIS API, AVI, SUI, PIS AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI SUI BOV, SUI AVI, BOV, CAP, LEP, OVI, SUI API, AVI, BOV, CAP, LEP, OVI, SUI AVI, SUI	hépatiques (<i>Fusobacterium necrophorum</i>) chez les bovins. Il existe très peu de solutions de substitution. Cette classe est également utilisée pour traiter les infections respiratoires chez les bovins.			
MACROLIDES à 17 CHAINONS Sédécamycine	SUI				
ORTHOSOMYCINES Avilamycine	AVI, LEP, SUI	L'avilamycine est utilisée dans le traitement des maladies entériques des volailles, des porcs et des lapins. <u>Cette classe n'est actuellement utilisée que chez l'animal.</u>			X
PÉNICILLINES					
PÉNICILLINES NATURELLES (y compris les esters et les sels) Bénéthamine Pénicilline Benzylpénicilline Benzylpénicilline procaïne / Benzathine pénicilline Pénéthamate (iodhydrate)	BOV AVI, BOV, CAM, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI AVI, BOV, CAM, CAP, EQU, OVI, SUI BOV	<u>Pénéthamate (iodhydrate) n'est actuellement utilisée que chez l'animal</u>			
AMDINOPÉNICILLINES Mécillinam	BOV, SUI	Les pénicillines sont extrêmement importantes en médecine vétérinaire au vu de la diversité de leur utilisation et de la nature des maladies traitées.	X		
AMINOPÉNICILLINES Amoxicilline Ampicilline Hétacilline	AVI, BOV, CAP, EQU, OVI, PIS, SUI AVI, BOV, CAP, EQU, OVI, PIS, SUI BOV	Cette classe est utilisée dans le traitement des septicémies, des infections respiratoires et des infections urinaires.			
AMINOPÉNICILLINE + INHIBITEUR DES BÉTALACTAMASES Amoxicilline + Acide clavulanique Ampicilline + Sulbactam	AVI, BOV, CAP, EQU, OVI, SUI BOV, SUI	Cette classe est très importante dans le traitement d'une grande variété de maladies chez de nombreuses espèces animales.			

Agents Antimicrobiens (Classe, Sous-Classe, Substance)	Espèce	Commentaires particuliers	AICV	ATIV	AIV
CARBOXYPÉNICILLINES Ticarcilline Tobicilline	EQU PIS	Il existe peu de solutions de substitution à un coût raisonnable.			
URÉIDOPÉNICILLINE Aspoxicilline	BOV, SUI				
PHÉNOXYPÉNICILLINES					
Phénéthacilline Phénoxyméthylpénicilline	EQU AVI, SUI				
PÉNICILLINES ANTISTAPHYLOCOCCIQU ES Cloxacilline Dicloxacilline Nafcilline Oxacilline	BOV, CAP, EQU, OVI, SUI BOV, CAP, OVI, AVI, SUI BOV, CAP, OVI BOV, CAP, EQU, OVI, SUI				
DÉRIVÉS D'ACIDE PHOSPHONIQUE Fosfomycine	AVI, BOV, PIS, SUI	La fosfomycine est essentielle dans le traitement de certaines infections chez les poissons. Il existe peu de solutions de substitution. Elle n'est disponible que dans quelques pays, entraînant ainsi son classement général en tant que ATIV.		X	
PLEUROMUTILINES Tiamuline Valnémuline	AVI, CAP, LEP, OVI, SUI SUI	La classe des pleuromutilines est essentielle pour lutter contre les infections respiratoires chez les porcs et les volailles. Cette classe est également essentielle pour traiter la dysenterie porcine (<i>Brachyspira hyodysenteriae</i>). Toutefois, elle n'est disponible que dans quelques pays, entraînant ainsi son classement général en tant que ATIV.		X	
POLYPEPTIDES Bacitracine Enramycine Gramicidine	AVI, BOV, LEP, SUI, OVI AVI, SUI EQU	La bacitracine est utilisée dans le traitement de l'entérite nécrotique chez les volailles. Cette classe est utilisée dans le traitement des septicémies, des colibacilloses, des salmonelloses et des infections urinaires.		X	
POLYMIKINES Polymixine B Polymixine E (colistine)	BOV, CAP, EQU, LEP, OVI AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI	La polymixine E (colistine) est utilisée dans le traitement des infections entériques à Gram négatif.			

Agents Antimicrobiens (Classe, Sous-Classe, Substance)	Espèce	Commentaires particuliers	AICV	ATIV	AIV
QUINOLONES					
QUINOLONES DE PREMIÈRE GÉNÉRATION					
Fluméquine	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI	Les quinolones de 1 ^{re} génération sont utilisées dans le traitement des septicémies et des infections telles que la colibacillose.		X	
Miloxacine	PIS				
Acide nalidixique	BOV				
Acide oxolinique	AVI, BOV, LEP, PIS, SUI, OVI				
QUINOLONES DE DEUXIÈME GÉNÉRATION (FLUOROQUINOLONES)					
Ciprofloxacine	AVI, BOV, SUI	Les fluoroquinolones sont extrêmement importantes en médecine vétérinaire au vu de la diversité de leur utilisation et de la nature des maladies traitées. Les fluoroquinolones revêtent une importance critique dans le traitement des septicémies, des maladies respiratoires et des maladies entériques.	X		
Danofloxacine	BOV, CAP, LEP, OVI, SUI				
Difloxacine	AVI, BOV, LEP, SUI				
Enrofloxacine	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI				
Marbofloxacine	BOV, EQU, LEP, SUI				
Norfloxacine	AVI, BOV, CAP, LEP, OVI, SUI				
Ofloxacine	AVI, SUI				
Orbifloxacine	BOV, SUI				
Sarafloxacine	PIS				
QUINOXALINES					
Carbadox	SUI	Les quinoxalines (carbadox) sont utilisées pour traiter les maladies de l'appareil digestif chez les porcs (ex., la dysenterie porcine). Cette classe n'est actuellement utilisée que chez l'animal.			X
Olaquinox	SUI				

Agents Antimicrobiens (Classe, Sous-Classe, Substance)	Espèce	Commentaires particuliers	AICV	ATIV	AIV
SULFONAMIDES					
Phthalylsulfathiazole	SUI				
Sulfacetamide	AVI, BOV, OVI				
Sulfachlorpyridazine	AVI, BOV, SUI				
Sulfadiazine	AVI, BOV, CAP, OVI, SUI				
Sulfadimethoxazole	AVI, BOV, SUI				
Sulfadiméthoxine	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI				
Sulfadimidine (Sulfaméthazine, Sulfadimérazine)	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI				
Sulfadoxine	AVI, BOV, EQU, OVI, SUI	Les sulfonamides sont extrêmement importantes en médecine vétérinaire au vu de la diversité de leur utilisation et de la nature des maladies traitées.			
Sulfafurazole	BOV, PIS				
Sulfaguandine	AVI, CAP, OVI				
Sulfamérazine	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI	Ces classes administrées seules ou en combinaison revêtent une importance critique dans le traitement d'une grande diversité de maladies (infections bactériennes, infections coccidiennes et infections à protozoaires) chez de nombreuses espèces animales.	X		
Sulfaméthoxine	AVI, PIS, SUI				
Sulfamonométhoxine	AVI, PIS, SUI				
Sulfanilamide	BOV, CAP, OVI				
Sulfapyridine	BOV, SUI				
Sulfaquinoxaline	AVI, BOV, CAP, LEP, OVI				
SULFONAMIDES+ DIAMINOPYRIMIDINES					
Ormétoprime+ Sulfadiméthoxine	AVI, PIS				
Sulfaméthoxy-pyridazine	AVI, BOV, EQU, SUI				
Triméthoprim + Sulfonamide	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI				
DIAMINOPYRIMIDINES					
Baquiloprime	BOV, SUI				
Ormétoprime	AVI				
Triméthoprim	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI				
STREPTOGRAMINES					
Virginiamycine	AVI, BOV, OVI, SUI	La virginiamycine est un agent antimicrobien important dans la prévention des entérites nécrotiques (<i>Clostridium perfringens</i>).			X
TÉTRACYCLINES					
Chlortétracycline	AVI, BOV, CAP, EQU, LEP, OVI, SUI	Les tétracyclines sont extrêmement importantes en médecine vétérinaire au vu de la diversité de leur utilisation et de la nature des maladies traitées.	X		
Doxycycline	AVI, BOV, CAM, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI				

Agents Antimicrobiens (Classe, Sous-Classe, Substance)	Espèce	Commentaires particuliers	AICV	ATIV	AIV
Oxytétracycline Tétracycline	API, AVI, BOV, CAM, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI API, AVI, BOV, CAM, CAP, EQU, LEP, OVI, PIS, SUI	<p>Cette classe revêt une importance critique dans le traitement d'une grande diversité de maladies bactériennes et de maladies à Chlamydia chez de nombreuses espèces animales.</p> <p>Cette classe revêt également une importance critique dans le traitement de la cowdriose (<i>Ehrlichia ruminantium</i>) et de l'anaplasmose (<i>Anaplasma marginale</i>) chez les animaux compte tenu de l'absence de solution de substitution</p>			
THIOSTREPTON Nosiheptide	SUI	Cette classe est actuellement utilisée dans le traitement de certaines affections dermatologiques.			X